



COVID : Protocole sanitaire au niveau 1 - Nouvelles mesures

publié le 11/03/2022

Protocole sanitaire au niveau 1 - Nouvelles mesures

Descriptif :

Protocole sanitaire niveau 1 - Nouvelles mesures

Protocole sanitaire niveau 1 - Nouvelles mesures

Madame, Monsieur,

A compter du 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

 [infographie---synth-se-des-mesures-sanitaires-91637](#) (PDF de 227.8 ko)

Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que pour les collégiens et les lycéens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Fiche pour les cas contacts

 [coll-ge-lyc-e-que-se-passe-t-il-si-un-l-ve-est-en-contact-risque-avec-un-l-ve-malade-de-la-covid-19--97819](#) (PDF de 206.2 ko)

La FAQ a été mise à jour.

Attention : page 10 de la FAQ, Le port du masque demeure **obligatoire** dans les transports publics ainsi que dans les **transports scolaires** pour tous les enfants âgés de plus de 6 ans.

Cordialement,

M Morin



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.